



L'opportunité de réaliser une pico centrale hydroélectrique est apparue lorsque la commune a souhaité étudier la faisabilité du drainage des zones de terrains instables entre les deux prises d'eau (résurgences diffuses des eaux du versant). La commune ayant déjà une expérience réussie de l'implantation d'une pico centrale sur son réseau d'eau potable, le turbinage des eaux drainées est apparue comme une évidence

Un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique a été présenté le 5 décembre 2014 par Monsieur le Maire .

Ce dossier de demande d'autorisation a été déposé afin de disposer de l'énergie du ravin des Moulins pour la mise en jeu d'une usine de production hydroélectrique installée sur la commune de VAL d'ORONAYE

Le projet consisté à collecter les eaux du torrent du Ravin des Moulins par deux prises d'eau, et à drainer les eaux issues du versant.

L'ensemble des eaux collectées seront acheminées vers une chambre de mise en charge assurant leur décantation. Une conduite forcée les dirigera ensuite vers la pico centrale.

La pico centrale sera implantée au sud-est du village à proximité immédiate de la prise d'eau d'une microcentrale existante sur l'Ubayette située près du pont du chemin de Font de la Sylve à la cote 1514.0 m NGF

Les travaux ont pour objectifs :

- Le drainage des sols sur des zones sujettes à mouvements de terrain afin de stabiliser les sols,
- La valorisation de l'énergie hydraulique disponible,
- Le développement des énergies renouvelables dans une logique locale et décentralisée,

- la revente de l'énergie produite et ainsi constituer une source de revenus pérenne pour la commune

Le Maire

Jean FERRON